

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250121_P_015
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec la « Compagnie Perpétuel Détour » pour la représentation du spectacle « Des Ailes à Nos Bouches ».

Le Président,

N° 20250121_P_015

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Compagnie Perpétuel Détour
Représentée par Mme Chloé Marquès, présidente
Montchaud
43 200 Yssingeaux**

N° de SIRET : 919 473 678 00010

Pour l'organisation d'une représentation du spectacle
« Des Ailes à Nos Bouches » sur le thème de la famille et de
l'héritage.

Date : Mercredi 23 avril 2025 à 15h30

Durée : 45 minutes

Lieu : Salle des Expos à la médiathèque de Saint-Didier-en-Velay

Jauge : 120 personnes

Montant : 871,00 € frais de déplacement inclus

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 21 janvier 2025,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250121-20250121_P_015-AU
Reçu le 30/01/2025